



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Fondation du patrimoine
Question écrite n° 99346

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge M. le ministre de la culture et de la communication sur la préservation du patrimoine. Créée par la loi n° 96-590 du 2 juillet 1996, la Fondation du patrimoine, reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, a pour mission essentielle la sauvegarde et la valorisation du patrimoine rural non protégé. L'action de la Fondation du patrimoine, à travers la transmission des savoir-faire, la création d'emplois, le renforcement de l'attractivité culturelle et touristique de nos territoires, présente des enjeux tout à la fois culturels, économiques et sociaux. Elle souhaiterait donc connaître dans quelle mesure l'État s'est engagé, depuis la création de la fondation, à soutenir son action.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication soutient l'action de la Fondation du patrimoine qui est complémentaire de celle de l'État. Le mécénat développé par la Fondation du patrimoine est très orienté vers le patrimoine de proximité ou thématique (patrimoine lié à l'eau, patrimoine situé près de sites liés à des grandes entreprises, patrimoine régional...) et le développement du mécénat « populaire » est un grand succès, car il est lié aux souscriptions publiques lancées par la Fondation, qui mobilisent les habitants et leur permettent de s'approprier la restauration d'un patrimoine essentiel pour l'identité et la qualité de leur environnement territorial. Les résultats de la Fondation sont très positifs et le travail des délégations régionales et départementales, ainsi que de tous les bénévoles, est très efficace. La légèreté de la structure et sa réactivité lui permettent d'être présente sur de nombreux secteurs et d'encourager le développement d'activités liées au patrimoine aux côtés des collectivités publiques. Le ministre de la culture et de la communication était présent à la dernière réunion des délégations régionales de la Fondation en octobre dernier et a souligné le travail remarquable des délégués ainsi que leur contribution à la conservation et la mise en valeur du patrimoine de proximité par la dynamique de leur action, qu'il n'est pas question de remettre en cause.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99346

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 février 2011, page 1119

Réponse publiée le : 3 mai 2011, page 4484